

PRÉFET DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Syndicat de communes à vocation multiple de la Haute Allier
MISE EN CONFORMITÉ DE CAPTAGES PUBLICS
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2017270-0005 du 27 septembre 2017, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de Pont du Bon Dieu n° 1, 2, 3, du Mantel, de Puylaurent, et du Thort, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire des communes La Bastide Puylaurent et de Mont Lozère et Goulet ainsi que l'acquisition de l'emprise foncière du réservoir et de la station de pompage de Puylaurent, sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection des captages et des ouvrages annexes sus-visés et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire des communes de La Bastide Puylaurent et de Mont Lozère et Goulet du lundi 16 octobre 2017 au vendredi 17 novembre 2017 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est le Syndicat de communes à vocation multiple de la Haute Allier.

M. Patrick RENOUARD, chef d'entreprise dans le secteur du transport, est désigné commissaire enquêteur.

Il siègera et recevra en personne, les observations du public dans les mairies suivantes :

Mairie de La Bastide Puylaurent, siège de l'enquête :

- lundi 16 octobre 2017 de 9 h à 12 h
- vendredi 17 novembre 2017 de 14 h à 17 h

Mairie annexe de Chasseradès de la commune de Mont Lozère et Goulet :

- jeudi 9 novembre 2017 de 14 h à 17 h

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable à la mairie de La Bastide Puylaurent et à la mairie annexe de Chasseradès aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies précitées,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de La Bastide Puylaurent - à l'attention de M. Patrick RENOUARD, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité de captages publics d'alimentation en eau potable des communes de La Bastide Puylaurent et de Mont Lozère et Goulet »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans les mairies précitées.

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de La Bastide Puylaurent et à la mairie annexe de Chasseradès de la commune de Mont Lozère et Goulet ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,

signé

Thierry OLIVIER